



Compte-rendu de la réunion de Bureau du 11 JANVIER 2025

Le bureau s'est réuni le 11 janvier 2025 en présence de Marie-Françoise Benouahab, Gérard Ricciardi, Christiane et Gilles Mannarini, Daniel Fabre, Christian Guardiola, Elisabeth Etienne et Jacqueline David. Monique Ricciardi et François Gasiglia étaient excusés.

Avant l'établissement des programmes Gilles nous informe que les 1^{er} et 2 mars 2025 une formation non diplômante de raquettes est organisée à Saint Dalmas le Selvage et Saint Etienne de Tinée par le Comité Départemental ; Elisabeth ETIENNE est d'accord ; Gérard RICCIARDI réserve sa réponse.

1/ programme du mois de JANVIER 2025 :

- randonnées :

Mardi 14	Daniel	Roccasparviera par le col de Porte	14 km 550 m
Mardi 21	François	A définir	
Mardi 28	Elisabeth	Tête de Cuore (col de Castillon)	13/14 km 680 m

- marches nordiques et douces JANVIER 2025

18 : Promenade des Anglais	25 :
----------------------------	------

2/ programme du mois de FEVRIER 2025 :

- randonnées

Mardi 04	Daniel	Madone d'Utelle	8 km 500 m
Mardi 11	Monique Gérard	Circuit des Aubrics	6 km 450 m
Mardi 18	Elisabeth	Cime des Colettes Revest les Roches	
MARDI 25	Gilles rando douce OU François	Rando urbaine Nice OU A DEFINIR	8 km 500 - 200 m

- Marches nordiques et douces FEVRIER 2025

1 ^{er} : Cagnes sur mer Promenade	8 :
15 :	22 :



Ensuite Christian GUARDIOLA indique qu'il est en train de créer une base de données comprenant toutes les randonnées effectuées depuis 2017.

3/RANDONNEES RAQUETTES

Si l'enneigement le permet une randonnée en raquette, initiation, pourrait être organisée le JEUDI 13 FEVRIER, le lieu étant à définir. Les animateurs seraient Elisabeth, Monique et Gérard.

Une discussion s'engage au sujet des équipements (ARVA, pelle et sonde) : ils sont préconisés pour les randonnées en raquettes mais pas obligatoire pour la Fédération de Randonnée.

Ces équipements peuvent être loués au prix de 20 euros la journée.

Prochaine réunion le **LUNDI 24 FEVRIER 2025 à 14 heures30 Brocarel.**

Séance levée à 15 heures.